

## *Projet de fusion EPAD - EPA Seine-Arche*

### *Lettre ouverte de 8 associations de Nanterre au Président de la République*

*Le territoire de Nanterre a connu 50 ans d'aménagement "d'intérêt national" avec son héritage de coupures urbaines, d'expropriations et d'absence de concertation.*

*La création de l'EPA Seine-Arche a été vécue comme une avancée pour la prise en compte des attentes des populations vivant sur ce territoire. C'est une solution de compromis qui a permis d'articuler les intérêts locaux, régionaux et nationaux.*

*Depuis avril 2008, nous sommes intervenus pour rappeler notre attachement à ce schéma qui permet de peser réellement sur les projets à notre échelle. Nous citerons quelques exemples d'inflexion souhaitée:*

- la réalisation prioritaire de logements accessibles*
- le maintien d'une diversification des activités économiques*
- une implantation de services publics dans les programmes à venir*
- une priorité pour le prolongement du tramway T1 vers Nanterre et Rueil et un développement des transports inter banlieue pour les habitants.*
- des espaces publics diversifiés, accessibles et adaptés aux usages locaux*

*Aujourd'hui, les 2 projets de décret sur la gouvernance de l'EPAD et de l'EPA Seine-Arche conduisant à leur fusion et sur l'extension du périmètre de l'Opération d'Intérêt National suscitent les plus vives inquiétudes. Nous sommes vivement préoccupés par l'extension du périmètre d'intervention sur les zones d'activités des Guillaeries et des Hautes Pâtures aménagées ou en cours d'aménagement.*

*Non seulement la Ville perdrait la part des pouvoirs qui lui reviennent sur les 320 hectares de l'actuel EPASA mais elle en serait aussi dépossédée sur 236 hectares supplémentaires, la part sous régime d'exception passant de 26 % à 46 %, et n'aurait plus le contrôle des Berges de Seine*

*Avec ces 2 décrets, les élus de Nanterre verront leurs prérogatives en matière d'urbanisme largement amputées et les associations d'habitants que nous représentons pèseront encore moins sur les choix d'aménagement de la ville.*

*De telles décisions sont totalement incompréhensibles, alors même qu'une réflexion est engagée par les élus locaux sur le devenir de 6 communes de l'Ouest parisien incluant Nanterre et dans le cadre de Paris Métropole.*

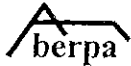
*Pour faire évoluer les projets d'aménagements, nous considérons que la fusion de l'EPAD et de l'EPA Seine-Arche n'est absolument pas nécessaire. Au contraire, elle constituera un lourd handicap en entravant la réflexion conjointe de tous les acteurs avec le sentiment et le constat que les aménagements de la ville seront imposés par l'Etat.*

*Si la gouvernance des 2 établissements publics d'aménagement doit évoluer, d'autres scénarios sont possibles. L'un d'eux avait été avancé dans le rapport Lelarge : il proposait le maintien d'un Conseil d'administration spécifique pour l'aménagement Seine-Arche sur Nanterre.*

*Nous appelons de nos vœux, le maintien d'un "schéma de gouvernance original" qui a été obtenu en 2000 et qui permet d'articuler intérêts locaux et intérêt national. Ce schéma est le plus adapté pour l'engagement de projets ambitieux en coordination, plus étroite peut-être, avec les instances des communes voisines, et il nous semble le mieux approprié pour l'implication des habitants, des usagers et des associations qui pourront rester des interlocuteurs à part entière.*

- Michel MATHYS - ABERPA – Association des habitants du secteur BERThelot/Pascal*
- Soli SANCHEZ - ADIRG - Association de Défense des Intérêts des Résidents des Groupes*
- Monique MORVAN - ADRESILLE – Association des Résidents de la rue Louis Lécuyer et ses Environs (Chemin de l'île)*
- Laurent GAUTHIER - Croix Sens Durable – Association des habitants du quartier Centre Sud-Ouest*
- Jacques GUEVEL - Mieux Vivre au Petit Nanterre*
- Michel CHAMPESME - Naturellement Nanterre – Association de défense de l'environnement sur Nanterre*
- Gisèle CORBELLARI - Unis Vers Cités – Association de promotion du quartier Université*
- Bernard PERRAUDIN – ACRI LIBERTE – Animation de cadre de vie, recherche et information du quartier du Parc*

Copie : Jean Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Île de France  
Patrick DEVEDJIAN, Président du Conseil général des Hauts de Seine  
Patrick JARRY, Conseiller général des Hauts de Seine et Maire de Nanterre



## Position de l'ABERPA sur le projet de fusion EPAD - EPA Seine-Arche

La création de l'EPA Seine-Arche a été vécue par l'Aberpa, comme une avancée pour la prise en compte des attentes des habitants vivant sur ce territoire. C'est une solution de compromis qui a permis d'articuler les intérêts locaux, régionaux et nationaux.

Dans ce compromis, le périmètre d'intérêt national avait même été réduit suivant l'argument du rapport Ricono : "il n'est ni nécessaire, ni opérant que l'établissement public ait des prérogatives sur les sites pavillonnaires ou les sites dont la mutation urbaine doit être réglée dans le cadre du plan d'occupation des sols"

Depuis avril 2008, nous sommes intervenus pour rappeler notre attachement au schéma retenu en 2000, le seul qui permette de peser réellement sur les projets à notre échelle.

En tant qu'association de quartier, nous avons pu nous impliquer dans ce schéma dans lequel nous avons eu une certaine lisibilité sur les projets d'aménagements et des relations positives avec l'Etablissement Public

Aujourd'hui, les 2 projets de décret sur la gouvernance de l'EPAD et de l'EPA Seine-Arche conduisant à leur fusion et sur l'extension du périmètre de l'Opération d'Intérêt National ont notre désapprobation.

Avec ces 2 décrets, les élus de Nanterre verront leurs prérogatives en matière d'urbanisme largement amputées et les associations d'habitants que nous représentons pèseront encore moins sur les choix d'aménagement de la ville.

L'établissement public au périmètre étendu qui se projette risque de nous dépasser car la problématique du quartier d'affaires est très différente de celle de la ville que nous souhaitons. Et la gouvernance qui s'annonce laissera très peu de place aux acteurs locaux.

Pour faire évoluer les projets d'aménagements, nous considérons que la fusion de l'EPAD et de l'EPA Seine-Arche n'est absolument pas nécessaire. Au contraire, elle constituera un lourd handicap en entravant la réflexion conjointe de tous les acteurs avec le sentiment et le constat que les aménagements de la ville seront imposés par l'Etat.

Si la gouvernance des 2 établissements publics d'aménagement doit évoluer, d'autres scénarios sont possibles. L'un d'eux avait été avancé dans le rapport Lelarge : il proposait le maintien d'un Conseil d'administration spécifique pour l'aménagement Seine-Arche sur Nanterre.

Nous appelons de nos vœux, le maintien d'un "schéma de gouvernance original" qui a été obtenu en 2000 et qui permet d'articuler intérêts locaux et intérêt national. Ce schéma fonctionne sur le plan technique et financier et la réalisation du projet Seine-Arche en atteste. Il est et reste le plus adapté pour l'engagement de projets ambitieux en coordination, plus étroite peut-être, avec les instances des communes voisines, et il nous semble le mieux approprié pour l'implication des habitants, des usagers et des associations qui pourront rester des interlocuteurs à part entière.



## Projet de fusion EPAD-EPASA et d'extension de l'opération d'intérêt national

### Position de l'ACRI-Liberté

*Nous voyons l'extension de l'OIN comme une menace certaine, mais regardons encore comme une opportunité le maintien et l'amélioration de l'opération Seine-Arche.*

#### La menace !

Elle résulte des projets gouvernementaux et de leur répétition, chaque décennie:

- le slogan « extension de La Défense » nous alerte,
- la performance immobilière visée de 2,5 millions de m<sup>2</sup> sur plus de 500 ha nous affole,
- la suppression de la décentralisation en urbanisme sur la moitié de la commune nous inquiète.

Comment oser une telle démesure ? C'en est une en effet :

- l'extension sur la zone portuaire est incompréhensible car les activités actuelles, intégrées à l'économie régionale, ne paraissent pas mutables à l'horizon des quinze prochaines années,
- l'extension sur les zones d'activités des Guillaies, des Hautes Pâtures ou des Groues signifierait la disparition des activités diversifiées qui y sont installées au profit du « tout bureau »,
- la spécialisation qui résulterait de ces projets de mutation est dangereuse pour l'emploi, la mobilité et la dynamique économique, dans un environnement sans diversité.

*Nous espérons de l'Etat plus de réalisme : un « retour sur terre », la prise en compte de la réalité du territoire, des hommes et de leurs activités, la co-décision avec la municipalité.*

Nous n'ignorons pas le caractère industriel et commercial des EPA et leur religion de l'équilibre financier à court terme pour les opérations qu'ils conduisent. Nous doutons de leur capacité à traduire l'intérêt général sur le long terme, sauf à co-décider réellement des aménagements futurs avec les collectivités locales gestionnaires des espaces publics, des infrastructures, des équipements et des services.

L'EPASA pouvait présenter cette possibilité d'influence démocratique et citoyenne. La fusion annoncée nous fait redouter un retour à la concertation « bidon », aux décisions imposées ; nous refusons donc cette perspective.

L'absence d'élus territoriaux de proximité à un bon niveau de responsabilité dans les rouages de décision nous a fait constater, au cours des trente années de face à face avec l'EPAD, que les occasions de concertation sont factices : l'effet « poil à gratter » de la participation des associations n'entraîne pas les réalisations concrètes attendues.

#### L'opportunité !

La remise en question de l'opération Seine-Arche n'est opportune que si l'Etat consent à maintenir l'EPASA, à étendre modérément son périmètre d'action et à en revoir le contenu.

Il s'agit notamment de re-considérer le « cœur de quartier » autour de la nouvelle gare RER en cours de réalisation et du projet d'un hypermarché et d'un mail commercial ; sont-ce là les ingrédients propices à former un « cœur » ? Ce site ne convient-il pas mieux à un re-déploiement de l'université, au renforcement et à la diversification de l'offre en logements ? Dès aujourd'hui, sa très bonne accessibilité en transports en commun correspond à la fois au rayonnement de l'université et à la mobilité d'actifs résidents, depuis et vers tout l'ouest francilien.

L'extension des programmes immobiliers vers la Seine, sur le site de l'ex-papèterie, au bord de l'A86 et des avenues de la Commune et de la République, fait percevoir d'autres facteurs de localisation pour un pôle commercial ; celui-ci contribuerait aussi à renforcer l'intérêt pour la ligne de tramway T1.

Le voisinage du Parc du Chemin de l'Île pourrait être pris en compte pour prolonger les espaces verts à l'intérieur de ce nouveau quartier et pénétrer les îlots de construction, à l'image de ce qui existe au Parc Nord, mais d'une manière plus aboutie.

A l'opposé, l'extension de Seine-Arche sur la zone ferroviaire de la Folie fait présager la continuation du quartier d'affaires de La Défense. Néanmoins, l'annonce de nouvelles gares « Francilien » (liaison avec la grande banlieue ouest) et « TGV » (liaison avec Le Havre), à un horizon lointain, semble suspendre toute réalisation immédiate, des réserves foncières devant être constituées en ces lieux stratégiques.

L'intérêt général devrait conduire à privilégier le long terme, renoncer aux bureaux et aux « affaires », pour réaliser des logements dans les îlots de l'avenue Jenny, améliorer leur environnement et les relier aux Terrasses par un nouvel espace public, franchissant les voies ferrées et le boulevard de La Défense.

### *Réinterroger d'autres projets en cours*

Il ne s'agit pas des Terrasses de l'Arche où les réalisations et les travaux sont très avancés. Nous osons, par contre, questionner le projet actuel dans la section située entre le boulevard Jacques-Germain Soufflot et l'avenue de La République.

Ce site au-dessus de l'autoroute n'a plus l'ampleur des Terrasses de l'Arche et n'autorise plus la répétition du profil qu'on peut y voir : « route – enclos de verdure – promenade plantée - immeuble ». Il est plus restreint, avec peu d'espace de part et d'autre de la couverture de l'A14, et peu de possibilité de construire.

*Nous imaginons dans cette section une coulée verte et ludique :*

- sur les ex-terrasses 6-7-8, un pôle de loisirs de plein air avec, par exemple, un manège équestre, des terrains de jeux de ballon, une aire de roller, qui pourrait être mis à la disposition de l'UCPA, comme on peut le découvrir au « Carré de soie » à Villeurbanne;
- sur les ex-terrasses 3-4-5, une ferme urbaine, dont on peut voir le germe à la Ferme du bonheur : la campagne revenue à la ville, avec ses champs et ses prés, ses cultures et ses élevages, un lieu de production et de conservation, ouvert à l'année aux enfants et aux adultes.

*Notre interrogation sur les projets en cours porte également sur l'utilisation des locaux prévus en rez-de-chaussée, le long de la promenade plantée, sur les terrasses 9 à 17.*

Ils sont destinés à accueillir le commerce de proximité et à servir les populations de résidents et d'actifs.

Nous constatons une offre peu diversifiée, les banques et les restaurants dominant largement. Lorsque nous soulignons cette insuffisance, il nous est répondu « le commerce est libre et nous n'y pouvons rien ». Nous pensons qu'il n'en est rien et que les pouvoirs locaux peuvent intervenir !

S'il y a carence de l'initiative privée dans ce domaine de l'immobilier pour ces activités, pourquoi ne pas engager un outil public, comme la société d'économie mixte, la SEMNA, dans la gestion de ces locaux ? Elle pourrait consentir des baux spécialisés sur de longues périodes, en particulier pour les activités de l'alimentation et même peut être, prendre en charge un marché alimentaire couvert.

*Voilà notre imaginaire ! en résumé,*

- la menace : celle du gigantisme des mutations, de la disparition de l'influence démocratique et citoyenne, de la sous-estimation de la réalité physique et humaine de la ville ;
- l'opportunité : le maintien de l'EPASA, l'insertion des nouveaux projets de gares, l'amélioration des programmes immobiliers et des espaces publics, en allant au-delà du propre et de l'élégant, pour mieux y asseoir la vie et l'enrichir.

# ADRESILLE

Association Des Résidents de la rue Louis Lécuyer Et ses  
environs

51 rue Louis Lécuyer - 92000 NANTERRE  
association.adresille@yahoo.fr

## Déclaration de l'association ADRESILLE

concernant le projet de fusion EPAD-EPASA et l'extension du territoire de l'opération d'intérêt national actuel sur une bonne partie du territoire de la ville de Nanterre.

L'association ADRESILLE a été créée fin 2001 dans le but d'améliorer le cadre de vie et l'environnement de la rue Louis Lécuyer et plus généralement de travailler à l'aménagement de la zone industrielle des Guillaeraies. En effet, la rue Louis Lécuyer a la particularité de marquer la limite entre une zone pavillonnaire et la partie centrale de la zone des Guillaeraies.

Depuis sa création, nous avons été en permanence en relation avec les différents élus municipaux pour suivre les dossiers relatifs aux travaux dans notre quartier.

Comme les autres associations de quartiers nanterriennes nous avons appris le dépôt des deux décrets visant à fusionner l'EPAD et l'EPASA et à étendre le territoire de l'opération d'intérêt national de la Défense sur les zones d'activités de Nanterre, et, en particulier, la zone des Guillaeraies. Nous ne pouvons que condamner ce projet, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation ni avec nos élus municipaux ni avec les associations fortement impliquées sur le terrain, dont nous sommes.

Sur le fond, nous ne comprenons pas pourquoi, soudainement, la zone des Guillaeraies serait intégrée à La Défense. Cette intégration suscite chez les habitants des inquiétudes qui ne seront levées que lorsque des réponses claires seront apportées aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui a motivé l'Etat dans cette prise de décision ?
- Quel est le devenir de cette zone d'activités ?
- Quel est le projet de l'état pour la zone des Guillaeraies ?
- Comment les associations de quartier comme la nôtre seront-elles intégrées aux prises de décisions concernant les futurs aménagements ?
- Qui sera notre interlocuteur ?

Dans l'attente des réponses précises à ces questions, l'Association ADRESILLE demande le retrait de ces décrets et réaffirme son souhait de continuer à travailler avec les élus municipaux pour le développement de notre ville dans le respect de l'amélioration de notre cadre de vie.

0146525900



Association pour le Mieux Vivre au petit Nanterre

Centre Social Valérie M éot

5, résidence des Iris - 92000 Nanterre

Fax: 0147807219 - <http://mvpn.petit-nanterre.org> - [ass.mvpn@petit-nanterre.org](mailto:ass.mvpn@petit-nanterre.org)

## DECLARATION DE L'ASSOCIATION NANTERRE LE 12 OCTOBRE 2009

Depuis plus de 20 ans, l'association MVPN œuvre avec les habitants, les associations et les Elus pour améliorer le cadre de vie du quartier du Petit-Nanterre.

Par l'élaboration d'une charte de revendications et d'actions pour sa mise en œuvre, le quartier du Petit Nanterre est passé des bidonvilles aux cités de transit à un quartier réhabilité où il fait bon de vivre où cohabitent cités HLM, zone pavillonnaire, logements en accession et petites entreprises.

Un PRUS est actuellement en cours de réalisation qui prévoit la réhabilitation de plus de 1000 logements, la démolition/reconstruction de 330 logements sociaux sur site et hors site, la construction de logement en accession et la résidentialisation des espaces extérieurs appartenant aux bailleurs sociaux.

Une réflexion est engagée sur les équipements, les écoles en particulier, avec une première action que sera l'extension de la maternelle La Fontaine qui est déjà engagée.

L'association MVPN, participe activement à ce PRUS et est, à l'origine des commissions qui travaillent sur les différentes thématiques de ce projet.

Notre association a appris au cœur de l'été, que l'Etat profitant de cette période de vacances a déposé 2 projets de décrets envisageant la fusion de l'EPAD et de l'EPASA et l'extension du territoire de l'opération d'intérêt national actuel de l'EPASA sur une bonne partie du territoire de la ville et plus particulièrement sur les zones d'activités dont celle de notre quartier « les hautes pâtures » et du « Petit-Nanterre ».

Après avoir étudié de près le projet d'extension, il est à constater que celui-ci n'est au profit d'aucun projet clair, hormis celui de donner du foncier au projet d'extension de la défense et du Grand Paris.

L'association MVPN condamne tant la forme que le fond de ce projet.

Sur la forme, quand ce projet a été déposé, en plein été sans aucune concertation ni avec la ville ni avec les acteurs de terrain que représentent les associations.

Sur le fond, car en agissant ainsi l'Etat nie le travail engagé sur ce quartier dont il est partenaire au travers de la convention ANRU qu'il a signée avec la ville de Nanterre.

L'association MVPN tient à se faire le relais des habitants du quartier sur les inquiétudes que provoquent de tels agissements de la part de l'Etat.

- Quel sort est-il réservé à l'entreprise Peugeot et aux nombreuses petites entreprises installées sur la zone d'activité du « Petit-Nanterre » ?
- Verra-t-on les tours de la défense s'installer au ras des habitations sociales du quartier, puisque le périmètre envisagé vient jusqu'à la rue A Dequéant ?
- Quel est le devenir de la zone d'activités des « Hautes Pâtures » où sont installés de nombreux entreprises et magasins, qui correspondent aux besoins d'emplois d'une majorité des habitants de notre quartier ?
- Les projets travailleront-ils réellement au désenclavement de notre quartier, car depuis plus de 40 ans toutes les interventions de l'Etat, n'ont fait qu'aggraver l'enclavement du Petit Nanterre ?
- Quel est en clair le projet de l'Etat.

Si un tel projet était maintenu, sans répondre à ces questions, ce serait un véritable scandale.

L'association MVPN exige le retrait de ces décrets et souhaite que les habitants, les salariés, les entreprises, les associations en lien avec la ville de Nanterre soient associés à tous projets, de quelque nature qu'ils soient, comme cela se fait depuis de nombreuses années sur le quartier du Petit-Nanterre.



Mouvement National de Lutte pour l'Environnement

## Naturellement Nanterre

Maison des Associations - 11 rue des Anciennes Mairies - 92000 NANTERRE

Tel : 01.47.25.04.73. ou 01.47.21.07.90

e-mail : nature.nanterre@free.fr

MNLE  
MOUVEMENT NATIONAL  
DE LUTTE  
POUR L'ENVIRONNEMENT

### Fusion EPAD-EPASA : le prétexte de l'intérêt National

Notre association se nomme Naturellement Nanterre, mais elle ne limite pas son horizon aux limites de la commune. Nous sommes membres du MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement), et nous sommes aussi associés aux activités d'Environnement 92 et d'Ile de France Environnement, organisations qui sont autant soucieuses de l'avenir de la planète que de la défense de l'environnement local. Nous sommes donc prêts à admettre qu'il y a des intérêts supérieurs à celui de notre quartier. Mais pas à confondre des opérations financières et immobilières rentables à courte vue avec l'intérêt national. Y aura-t-il besoin dans 10 ou 20 ans de sièges sociaux rassemblant des milliers de salariés dans les mêmes murs ? Ces sièges auront-ils toujours avantage à être regroupés en un même lieu et à obliger les employés à converger de tous les coins de l'agglomération, engorgeant 2 fois par jour les axes de transports routiers et ferroviaires ? Nous en doutons fortement.

Nous contestons donc la prétention du gouvernement à qualifier d'intérêt national la fusion de l'EPAD et de l'EPA Seine-Arche selon le 1<sup>er</sup> scénario du rapport Lelarge alors que le second scénario « une solution plus souple » serait un moindre mal. Quand on sait que le nouveau périmètre de l'OIN sur Nanterre couvre 46% de son territoire (au lieu de 26% dans l'actuel EPASA), on ne peut qu'être inquiet de voir l'avenir de notre ville géré pas d'autres que ceux que nous avons élus. Au moins, dans le 2<sup>ème</sup> scénario du rapport Lelarge, « deux équipes de l'EPAD et de l'EPA Seine-Arche sont réunies autour d'une direction commune, avec le maintien de deux établissements distincts... »

La création de l'EPASA en 2000 conciliait opération nationale et forte implication de la ville. Le plan TGT (Trenttel-Garcias-Treuttel) retenu 2 ans plus tard lançait les 17 terrasses qui ressemblent à ce que nous réclamions antérieurement et que nous avons exprimé officiellement lors des conseils municipaux extraordinaires de février 1997 et janvier 1998. Nous demandions que l'on étudie une solution entièrement paysagère sur la surface gagnée par l'enfouissement de l'A 14 alors qu'à l'époque les projets de l'EPAD prévoyaient 3 rues canyons du type de la rue des trois Fontanot. Nous nous réjouissons que se réalise peu à peu un vaste espace vert, même s'il doit être amélioré, des axes de circulation pour les piétons et les cyclistes, un alignement d'immeubles de taille raisonnable avec une récupération des eaux de pluie. Si l'EPAD avait conservé la maîtrise, ce quartier ressemblerait plus à la Défense qu'à ce que les Nanterriens souhaitent. Certains trouvent que tout cela manque d'ambition. Nous pensons au contraire que l'avenir implique au milieu des lieux de travail et d'habitation des lieux agréables à vivre où le soleil peut pénétrer et où la végétation a une place significative. Sur ce point, nous nous trouvons en accord avec la plupart des architectes et urbanistes qui ont récemment planché sur le Grand Paris.

D'autres projets de l'EPASA nous satisfaisaient moins : la densification sans nouveaux moyens de transports. C'est pour cela que nous avons émis des réserves sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Nanterre et sur le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) qui classe Nanterre en « secteur d'urbanisation préférentielle ». A la place du quartier Hoche, nous demandions une extension du Parc du Chemin de l'Ile. Heureusement il est conçu dans un esprit très écologique (chauffage au bois...) avec une partie en coopérative.

Les Nanterriens ont déjà connu la tutelle de l'Etat sur 50% de son territoire dans les débuts de l'EPAD quand on lui a imposé des autoroutes et des nouvelles voies ferrées qui ont coupé et défiguré la ville en plusieurs endroits en créant des nuisances et du mal vivre. Et après la création de l'EPASA, l'Etat n'a pas tenu son engagement de terminer l'échangeur « en continuité » en réalisant sa couverture. La gestion des expropriations et des immeubles achetés ne plaident pas non plus pour un remake de ce film catastrophe...

Nos inquiétudes portent sur la taille des immeubles qui risquent d'être bâtis à la place de ceux que l'EPASA envisageait. Il est impossible de construire à un prix raisonnable des immeubles de très grande hauteur à faible consommation énergétique. Ces projets menacent les papeteries et la zone des Groues qui abritent des activités industrielles ou artisanales donnant du travail à de nombreux Nanterriens. Les nuisances de la papeterie peuvent être supprimées. Mais nous comprenons mal qu'après le Grenelle de l'environnement on laisse partir la seule usine qui recycle sur place les vieux papiers de la région. Les salariés des Groues doivent-ils eux aussi être délocalisés au profit du tout tertiaire ? C'est hélas cohérent avec la volonté de certains de réduire la proportion de logements sociaux dans notre ville et de laisser filer la spéculation immobilière.

Nous sommes d'accord pour accueillir aux Groues des gares pour le RER E (Eole), le TGV Normandie et la rocade de Christian Blanc vers Roissy ou Orly en veillant à ce que cela n'apporte pas de nuisances. La sagesse voudrait que l'on achève Eole et notre tronçon de la rocade Blanc avant de construire des dizaines de milliers de m<sup>2</sup> de bureaux.

Au conseil municipal extraordinaire du 23 mai 2009 nous avons évoqué le transfert éventuel aux Guillaeries des entreprises expropriées des Groues. Nous ignorions à cette date que cette zone d'activité ainsi que celles du Petit Nanterre (Hautes Pâtures et site PSA) seraient ajoutées au périmètre de l'POIN. Si c'est pour faciliter les déménagements rendus nécessaires par la création de ces nouvelles gares, c'est tant mieux. Mais nous redoutons que les bords de Seine soient plutôt convoités pour des constructions de bureaux et de résidences. Dans la zone des Guillaeries des nouvelles entreprises liées à l'environnement, fabriques d'isolants thermiques ou de panneaux solaires, pourraient aussi trouver leur place, surtout si un des deux dépôts pétroliers (classés SEVESO) déménageait pour se rapprocher de ses clients.

Nous voulons aussi attirer l'attention sur l'enclavement du Petit Nanterre au Pont de Rouen qui ne doit pas être aggravé par les nouvelles lignes ferroviaires et sur l'urgence de prolonger le tramway T1 Gennevilliers Colombes - Nanterre - Rueil, même si, dans un 1<sup>er</sup> temps il peut être envisageable de se contenter d'un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) en site propre passant par l'itinéraire prévu pour le T1 (nouvelle gare Nanterre Université et Anatole France).

Nous constatons qu'en même temps que la remise sous tutelle de Nanterre, une quarantaine de sites d'Ile de France situés autour des gares de la rocade Christian Blanc vont devenir des ZAD d'1,5 km de rayon soit environ 500 ha chacune gérées aussi par l'Etat par-dessus la tête de leurs élus. Nous souhaitons que tous les élus concernés se concertent pour empêcher un passage en force et nous allons de notre côté contacter les associations que nous connaissons dans ces zones pour limiter le gâchis au maximum.

En conclusion, nous affirmons que l'extension de la Défense nuirait au cadre de vie des Nanterriens et surtout serait contradictoire avec le développement durable. Ce ne serait donc pas une authentique « Opération d'Intérêt National ». Et nous demandons que l'Etat, pour des projets de cette importance, mette en application les principes de gouvernance énoncés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Que l'Etat laisse le soin aux collectivités locales de définir l'aménagement de leur territoire, en collaboration avec l'établissement public. Nous demandons aussi que soit ajouté dans le conseil d'administration de l'établissement public un cinquième collège de personnalités représentatives du mouvement associatif.

Nous rappelons que le Président de la République, dans son discours du 29 avril 2009, avait déclaré : « le Grand Paris ... c'est l'Etat qui donne l'impulsion nécessaire, mais qui n'impose pas d'en haut un projet qui ne peut réussir que s'il est partagé par tous ».

Nanterre le 19 octobre 2009